



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE RETONFEY

ARRÊTÉ N°64 du 12 octobre 2026
portant REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION
rue des Tisserands, Place du Gué, rue de la Scie

Le Maire de la Commune de **RETONFEY**,

VU les articles L 2212-1 à L 2213-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L. 411-1 à L. 411-7 du Code de la route,

VU le décret 86-475 en date du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la circulation routière,

VU la demande formulée le 17 septembre 2026 par Monsieur Omar LAHMAR, représentant de la société CIRCET, pour le compte du syndicat MOSELLE FIBRE,

CONSIDÉRANT qu'une intervention est programmée pour la dépose de câbles coaxiaux et de poteaux,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer temporairement la circulation pour assurer la sécurité des usagers et du personnel de chantier,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de travaux visant la dépose de câbles coaxiaux et de poteaux, la circulation sera temporairement réglementée, rue des Tisserands, Place du Gué et Rue de la Scie, à compter du 26 octobre 2026.

ARTICLE 2 : La chaussée sera rétrécie au droit du chantier, pour permettre les travaux engagés par l'entreprise CIRCET.

ARTICLE 3 : La vitesse sera limitée à 30 km/h aux abords du chantier.

ARTICLE 4 : La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et retirée à la fin des travaux par l'entreprise CIRCET, chargée du chantier. Elle devra être conforme aux prescriptions réglementaires et visible de jour comme de nuit.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire de Retonfey, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Courcelles-Chaussy et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Courcelles-Chaussy
- CIRCET, 2 rue Emile Gallé – 57280 MAIZIERES-LES-METZ
- MOSELLE FIBRE, 28 La Tannerie – 57070 SAINT-JULIEN-LES-METZ

Fait à RETONFEY, le 12 octobre 2026

Le Maire
Christian PETIT

